

# QUESTION DE DOCTRINE<sup>1</sup>

Paul Löwenthal

« La théologie va de la foi à la foi. »

Mgr Joseph Doré

Depuis au moins le concile Vatican II, les frictions sont nombreuses entre des catholiques et leur hiérarchie. Tous soucieux d'être chrétiens, donc de suivre Jésus Christ, ils se séparent de plus en plus souvent, et ouvertement, sur la manière d'y parvenir ensemble – car on ne saurait être chrétien seul : là-dessus aussi, tout le monde est d'accord. La question est donc importante.

Faut-il faire confiance à la conscience de chrétiens, ouverts à l'Esprit mais au discernement peu assuré ? Ou faut-il se soumettre à la doctrine proclamée par le magistère ? On se permettra ici de suggérer que la question est mal posée. Elle se pose à trois niveaux, dont les controverses n'envisagent guère que le premier.

## Premier niveau : le contenu de la doctrine

Qu'il s'agisse de dogme ou d'éthique, les disputes sont nombreuses, et elles portent à la fois sur des questions de foi, de vie sacramentelle, de discipline ou de morale. Rempli de sa responsabilité pour l'unité des fidèles et convaincu de l'unité de la Vérité, le magistère exagère volontiers le caractère obligatoire de sa doctrine officielle : « la juste interprétation de la vraie foi par le magistère authentique », comme l'autoproclame la curie romaine dans son style inimitable.

Ce que révèlent les controverses et les désobéissances parfois massives, c'est que les fidèles, en dépit de leur volonté de l'être, ne sont pas forcément d'accord avec ce qu'on les invite à croire ou à (ne pas) faire. Ni disposés à faire comme si. Pour en dire plus et départager les thèses, il faudrait entrer dans les débats concrets, ce qui n'est pas notre propos. Il est plutôt de souligner la question formelle qui leur est sous-jacente, et qui est l'idéal d'une doctrine unifiée – au risque d'une pensée unique.

## Deuxième niveau : le singulier de la doctrine

Éminemment soucieux de cohérence eux aussi, les juristes se réfèrent volontiers à la doctrine. Mais celle-ci n'est pas univoque. Elle est faite de toutes les interprétations de la jurisprudence – même celle d'autres pays, aux lois différentes ! – et des commentaires des spécialistes. Évidemment, tous ces professionnels ne disent pas la même chose et le magistrat qui s'y réfère y puise ce qui sert son propos et satisfait ses propres conceptions.

La hiérarchie catholique, elle, toute consciente qu'elle soit de ce qu'elle ne saurait maîtriser une vérité reconnue ineffable, ni ne peut violer la sainte liberté des enfants de Dieu, n'accepte – publiquement – qu'une doctrine unique et unifiée. Elle dit, comme dans le petit catéchisme de Malines de mon enfance (les années 1940), que le dogme est « une vérité que la Sainte Église nous propose à croire » : une vérité, terme fort, mais qu'elle propose et non impose, car on n'impose pas de croire. Elle admet aussi, *mezzo voce*, la tradition séculaire qui laisse en matière morale le dernier mot à une conscience personnelle « informée et formée ».

Mais le magistère propose sa lecture et elle en impose le respect, à défaut d'adhésion. Pour y aider, elle veille à ce que sa doctrine soit rigoureuse et cohérente. C'est le mérite de théologiens comme St Thomas d'Aquin ou Karl Barth d'y être parvenus au terme d'une œuvre monumentale. Ce fut aussi le souci du cardinal Ratzinger, comme préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, dans le chef du magistère romain.

---

<sup>1</sup> Paul Löwenthal préside le Conseil interdiocésain des laïcs.

Mais chacun choisit ses références dans les Écritures, dans la Tradition et dans les multiples disciplines – histoire, philologie, anthropologie, psychologie, sociologie, philosophie, droit – propres à nous éclairer. Il y a là un travail immense de discernement aux dimensions multiples, et qu'il faut sans cesse recommencer au vu de nouvelles connaissances. Le fait est qu'à *partir d'autres choix et d'autres raisonnements, d'autres pourraient édifier une autre doctrine, non moins cohérente et non moins chrétienne !* Là où il n'y a aucune certitude, il peut y avoir une vérité, mais personne ne la maîtrise, ou ne peut en être assuré. Même sous l'inspiration de l'Esprit, qui souffle où Il veut. Sauf à assouplir la notion à la manière des juristes, il est abusif de parler de *la* doctrine, au singulier.

Cela n'empêche pas que le fidèle, pour mériter ce nom, doive prendre au sérieux ce que lui dit le magistère, l'approfondir pour en saisir la vérité et chercher à la faire sienne : cela résulte de son engagement dans l'Église. Les plus soucieux de discipline ecclésiale ajoutent toutefois : jusqu'à y parvenir. Et cela, en cas de doute, revient à laisser le dernier mot – fût-il provisoire – à la doctrine officielle. Et cela pose notre troisième question.

### **Troisième niveau : le statut de la doctrine**

Ce n'est pas seulement le contenu de la doctrine officielle qui fait difficulté, mais *le fait même qu'on se réfère à une doctrine*, plutôt qu'à l'inspiration – certes versatile mais qui ne se veut pas moins sous l'empire de l'Esprit – d'une foi vécue en Église.

Édifice intellectuel, éminemment humain pour inspiré qu'on le veuille, la doctrine se plie – différemment, d'ailleurs, selon les époques et l'état de la philosophie ou des sciences – aux exigences de la pensée intellectuelle : la rigueur, la cohérence. Mais comme tout philosophe le sait, un système doit être soumis à un référent externe, pour que sa cohérence ne soit pas une clôture : il ne suffit pas d'être rigoureux, il faut être pertinent – et cette exigence est première.

*La pertinence d'un système, c'est-à-dire son adéquation à un sens, à une vérité ou à un objectif, ne peut être appréciée qu'à la lumière de ce sens, de cette vérité, de cet objectif.* Pour nous, en théologie chrétienne et donc en doctrine catholique, la doctrine de la foi doit être évaluée à la lumière de la foi. La doctrine n'est pas la Révélation. Et le magistère n'a pas l'apanage de la foi, ni de la Révélation.

Et cette évaluation ne relève pas – en tout cas pas entièrement ni surtout crucialement – de l'intelligence rationnelle. Ce que l'Église officielle proclame d'ailleurs elle-même. Cela légitime ces chrétiens qui entendent faire primer la foi et la vie de foi sur la doctrine de la foi, et qui estiment par là même se comporter chrétiennement, fût-ce contre une doctrine ou la Tradition. Celle-ci est légitime aussi, mais elle est seconde (*norma normata*) en principe, elle est soumise à la Révélation contenue dans les Écritures (*norma normans*) et elle évolue de toute façon, prouvant ainsi sa propre contingence.

Pour comprendre comment il convient d'articuler ces deux moments humains et censément inspirés que sont l'intuition de foi (*sensum fidei* ou *sensum fidelium* : l'ambiguïté est réelle) et la doctrine de la foi, tentons d'abord de discerner la portée et les limites de chacune.

### **L'importance de la doctrine**

La foi reçue l'est au travers d'une tradition de témoignages humains, culturellement situés. C'est vrai des textes fondateurs eux-mêmes et des différences d'accent, sinon de perspective, qu'ils confient à notre sagacité. Il faut donc y réfléchir. Décoder des récits sémitiques avec nos esprits occidentaux – successivement platoniciens, aristotéliens, « cartésiens », post-modernes. Leur appliquer des méthodes tout aussi diverses : réaliste, rationaliste, historique-critique, structuraliste, psychanalytique.... Réconcilier les diverses transcriptions de traditions orales, dégager les paroles du Christ de citations discordantes et parfois improbables. Appliquer à ce que nous retenons le seul instrument dont nous disposons, qui est notre esprit humain – et qui reste humain, même si nous nous efforçons de le mettre sous le souffle de l'Esprit. Dégager ainsi une compréhension, forcément provisoire puisque humaine et culturellement conditionnée.

Une compréhension, ou plusieurs ? Aux commencements de l'Église, on chérissait la diversité : le christianisme gardait ses racines juives. L'Église s'est d'emblée mise sous l'autorité de quatre évangiles aux accents différents, et Rome s'est mise sous la double tutelle des Saints Pierre et Paul, acteurs de la première grande controverse ecclésiale. Mais dans ses périodes les plus incertaines, dès les premiers siècles puis après la Réforme et sous l'empire des Lumières, l'Église s'est efforcée de proposer ou imposer une interprétation autorisée. Ce n'est qu'à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle que, derrière les protestants, des théologiens catholiques ont risqué des lectures nouvelles – non sans risque personnel. Et ce n'est qu'en 1943, dans son encyclique *Divino Afflante Spiritu*, que Pie XII a partiellement libéré l'exégèse, autorisant plusieurs lectures sous la condition intellectuellement évidente qu'elles ne soient pas contradictoires.

Évidente ? Nous trouvons ici le souci d'une vertu intellectuelle, donc humaine : la cohérence. Comment ne pas y adhérer, comment refuser le principe de non-contradiction, hérité d'Aristote ? Mais ne le pousse-t-on pas un peu loin lorsque, avec Aristote encore, nous proclamons le principe du tiers exclu : « une chose est ou n'est pas », comme si n'existait ni l'incertitude ni, surtout, l'ambiguïté ?<sup>2</sup>

La théologie et la doctrine officielle de l'Église n'y échappent pas, même si nous croyons que, dans l'ensemble, l'Église n'erre pas : dans l'ensemble de cette Église et dans l'ensemble de son histoire. Le cheminement infaillible de l'Église passe-t-il par un chemin tracé au cordeau – au point que le magistère croie devoir (donc pouvoir) se référer autant que possible à « la doctrine constante de l'Église » – ou peut-elle connaître surgeons et gourmands, fertiles ou stériles ? Faut-il condamner les « excentricités » pour rassurer ceux que le doute angoisse, alors que, l'histoire le montre, l'hétérodoxe d'aujourd'hui peut fort bien être orthodoxe demain ?

L'Église chrétienne, donc la catholique, ne pourrait-elle pas supporter ce que les juifs vivent depuis toujours, une exégèse foisonnante, cherchant en tous sens, brochant témérairement autour de la lettre (pourtant infiniment respectée) des textes canoniques – le tout au risque de la contradiction ? Ne devrions-nous pas l'accepter, au risque d'une incertitude que nous ne pouvons de toute façon pas éviter, parce que dans les meilleurs cas il ne s'agit toujours que d'œuvre humaine et que dans les cas les plus controversables il peut quand même s'agir d'une réflexion inspirée ? N'est-ce pas ce que nous content tous ces théologiens qui furent condamnés d'abord, pour se voir finalement réhabilités et même honorés : faits cardinaux ou béatifiés ? A l'inverse, n'y a-t-il aucun enseignement à tirer de ce que, sauf rares exceptions, les plus grands théologiens de chaque époque n'étaient pas à Rome ?...

On ne peut se dire catholique sans prendre au sérieux le magistère de l'Église. Mais obéir (*ob-ædire*, écouter d'en dessous), ce n'est pas la soumission aveugle, irréfléchie, du commando en opération ! Le magistère a pour vocation d'être le dépositaire du noyau de la foi. Il n'a pas vocation d'être le maître qui impose l'unité, mais l'apôtre qui aide à la construire. C'est en sous-ordre de cette vocation qu'une doctrine édifiée par lui peut trouver sa légitimité.

### **L'importance de l'intuition de foi**

La foi n'est pas la doctrine de la foi – et c'est la foi qui compte ! Une foi vécue. « Ta foi t'a sauvé », dit Jésus, qui remercie son Père d'avoir « caché la vérité aux savants et aux sages ».

C'est que la foi n'est pas tant un substantif qu'un verbe. Conjugué à la première personne : je crois.

On distingue avec raison le sens de la foi (*sensum fidei*) du sentiment des fidèles (*sensum fidelium*) : ce n'est pas parce que nous sommes nombreux, avec des théologiens confirmés, à croire quelque chose à un moment donné d'une culture donnée, que nous avons la vérité. L'intersubjectivité est peut-être la meilleure approximation possible d'une objectivité impossible, mais c'est en matière d'opinion humaine, scientifique ou philosophique, selon les normes voulues objectives de la raison. Pas en matière de foi, du moins dans une religion révélée. Le sentiment des croyants est un fait qui

---

<sup>2</sup> Après vingt ans de prévisions économiques, je sais qu'on peut être tout à fait cohérent et tout à fait à côté de la plaque...

reste à évaluer. Tout signe du temps n'est pas signe des temps. Mais à quel autre signe pourrait-on se confier, qu'à la foi vive des croyants baptisés dans l'Esprit ?

### **Primauté de la foi vécue sur la doctrine**

Revenons à notre point de départ : le sens d'un système lui est nécessairement extérieur. On ne peut juger d'un fait ou d'un événement à partir du fait ou de l'événement (Georges Gurvitch). On ne peut donner du sens à une construction intellectuelle qu'à partir... d'un sens, justement. C'est vrai en toutes matières. La vérité d'une théorie scientifique ne s'évalue pas à la seule rigueur interne de sa modélisation. La légitimité d'un système juridique ne relève pas de sa seule obéissance aux règles du droit. L'efficacité d'un système financier ne s'apprécie pas seulement en termes de performances financières. Et c'est pourquoi, au moment de passer de la connaissance à la prise de décision, les experts passent la main à des décideurs « incompetents » mais concernés : les options politiques sont argumentées et formalisées avec l'aide des spécialistes, mais elles sont confiées au choix des citoyens ou de leurs représentants.

De même, la doctrine de la foi est soumise à la pierre de touche de la Révélation, la doctrine de la foi est soumise à la foi. La Vérité révélée n'est pas la vérité de caractère philosophique ou juridique, et surtout provisoire, des théologiens. « Tu as caché la Vérité aux savants et aux sages » : parole gênante dont on suggère ici le sens possible : pour des raisons culturelles ou matérielles (l'état des documents), l'abord des Écritures est difficile et requiert des compétences multiples et pointues. Mais la Parole est simple (ce qui ne veut pas dire : facile...) et l'intuition de la foi doit primer sur la démonstration du savant – *et même la juger*.

Cela ne réduit pas les théologiens à des érudits inutiles, ni le magistère à des pions néfastes. Car la doctrine *est* importante : en amont du discernement et pour l'informer, le guider. Tout comme le responsable politique, par exemple, recourt à des spécialistes avant de décider – et d'arbitrer, éventuellement, leurs désaccords... Le magistère *est* important aussi pour nous ramener sans cesse au cœur de la foi. Au croisement, la réflexion théologique officielle *est* donc importante, au moins autant que toute autre théologie. On attendra par conséquent du catholique qu'il prenne au sérieux ce qu'enseigne le magistère, qu'il s'en pénètre et, si possible, y adhère. Mais en cas de conflit entre « la » doctrine et « une » foi vécue, c'est sa conscience – certes informée et formée, en Église – qui doit primer. Fût-ce au risque de l'erreur, à laquelle le magistère n'échappe de toute façon pas.